

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois demain.

Conformément à avis, l'Honorable Mr. De Blaquiere a proposé qu'il soit

Instructions au
Comité sur les
Officiers de la
Chambre.

Résolu, Que ce soit une instruction ultérieure au Comité au sujet des nominations et devoirs des Officiers et Greffiers, de prendre en considération et faire rapport du montant de la rémunération qu'il conviendra d'établir pour le salaire de chaque autre Officier de cette Chambre.

La dite Résolution étant lue une seconde fois, et la question de concurrence étant mise sur icelle, la Chambre y a concouru: et il a été,

Ordonné, en conséquence.

Pétitions
De A. Archambault
et autres;

L'Honorable Mr. Caron a présenté une Pétition de A. Archambault, et autres, habitants du Comté de St. Hyacinthe, dans le District de Montréal, demandant un Acte pour autoriser la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le Feu du Comté de Montréal, d'admettre les dits Pétitionnaires Membres de la dite Institution.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

De Abner Reid,
et autres;

L'Honorable Mr. De Blaquiere a présenté une Pétition de Abner Reid, et autres, habitants du Comté du Lac des deux Montagnes, dans le District de Montréal; et aussi une Pétition de Ronald McKenzie, et autres, habitants du Comté de Terrebonne, dans le District de Montréal, demandant un Acte pour autoriser la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le Feu du Comté de Montréal, d'admettre les dits Pétitionnaires Membres de cette Institution.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

De Benjamin
Eby, et autres;

L'Honorable Mr. McDonald a présenté une Pétition de Benjamin Eby, et autres, habitants de Waterloo, Wilmot, et des Townships avoisinants des Districts de Wellington et de Gore, personnes connues sous le nom de Menonists et Tunkers, demandant un Acte pour amender la Loi des Milices de cette Province, afin que l'exemption de servir dans la Milice ne soit pas rachetée en deniers, mais que le dit montant soit exigible en travail, pour améliorer les Grands Chemins et Ponts dans les Townships où résident les dits Menonists et Tunkers; et aussi une Pétition de James Apelbe, et autres, Franc-tenanciers du Comté de Halton, dans le District de Gore, demandant un Acte pour autoriser la construction d'un Chemin pavé depuis la ligne de séparation entre les Districts

De James
Apelbe, et
autres.

de Home et de Gore, jusqu'à la Ville de Hamilton par le Chemin de Poste jusqu'à la route de Dundas, en suivant la rue Dundas.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à une heure de l'après midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Ajournement

Vendredi, 9e Juillet, 1841.

LES Membres assemblés ont été :

L'Honorable Vice Chancelier, Orateur,

LES HONORABLES MESSIEURS

De Blaquiere,	Fraser, John,
Sullivan,	Macaulay,
Caron,	Hamilton,
Morris,	Bruneau,
Fraser, Alexander,	McDonald,
Joliette,	Ferrie,
Quesnel,	McKay.

PRIERES.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill, intitulé "Acte pour amender un Acte de cette partie de la Province ci-devant dénommée le Hant-Canada, intitulé "Acte pour pourvoir à la confection et à l'entretien du Chemin et Pont de Gwillimbury Ouest," et pour autoriser l'établissement d'une Barrière sur iceux," a été lu une troisième fois.

Bill du Chemin
et Pont de West
Gwillimbury.

La question étant mise—Ce Bill passera-t-il? Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Maître en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill, sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill intitulé "Acte pour permettre à Robert John Turner de pratiquer comme Solliciteur dans la Cour de Chancellerie," a été lu une seconde fois.

Bill de R. J.
Turner.

Il a été alors proposé, que le dit Bill soit référé à un Comité Spécial, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers, et de faire rapport sur icelui.

Cette motion ayant été opposée, après quelques débats,

Il a été résolu dans la négative.

Ordonné, Que le dit Bill soit référé à un Comité de toute la Chambre.